ALGERIE

INTERVENTION DE S.E.MONSIEUR RAMTANE LAMAMRA MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES REUNION MINISTERIELLE DE PROMOTION DU TRAITE D'INTERDICTION COMPLETE DES ESSAIS NUCLEAIRES

New York, le 27 septembre 2013

Monsieur le Président,

L'Algérie salue l'initiative des Ministres des Affaires Etrangères de la Hongrie et de l'Indonésie, Co-présidents de cette Conférence de promotion de l'Article XIV du TICE, pour l'excellente organisation de cette réunion.

Je voudrais en cette occasion, exprimer notre appréciation au Secrétaire Général, Ban Ki-Moon, pour la constance de son engagement en faveur de l'universalisation du TICE, et au Secrétaire Exécutif, Lassina Zerbo, notre reconnaissance pour l'impulsion qu'il a imprimée au Secrétariat Technique Provisoire.

Monsieur le Président,

Cette réunion ministérielle est une opportunité d'intensifier les efforts visant l'accélération de l'entrée en vigueur du Traité. Il s'agit d'une priorité convenue par la communauté internationale depuis la Conférence d'examen du TNP 2000 que l'Algérie a eu le privilège de présider, qui a été réitérée dans le plan d'action issu de la Conférence d'examen 2010.

L'Algérie saisit cette occasion pour réaffirmer l'importance de la place qu'occupe le TICE dans l'architecture de désarmement et de non-prolifération nucléaire et sa contribution potentielle à la préservation de la paix et de la sécurité internationale.

En effet, le Traité ne manque pas d'atouts. L'appui dont il jouit auprès de la majorité des Etats membres de l'ONU, atteste de sa pertinence en tant que norme internationalement acceptée dans le domaine nucléaire, ainsi que de son caractère universel émanant des 183 Etats signataires et des 161 Etats ratificataires.

L'Algérie qui participe chaque année à la Conférence ministérielle de promotion de l'Article XIV, exhorte les Etats listés dans l'Annexe II du Traité, à engager les mesures requises pour satisfaire aux exigences de leurs processus internes de ratification.

Cet accomplissement se justifie non seulement au regard de leurs obligations en matière de désarmement et de non-prolifération, mais aussi du bénéfice qu'ils tirent de l'échange d'informations et des produits générés par le Système de Surveillance International (SSI) et le Centre International de Données (CID), auxquels ils ont accès au même titre que les Etats ratificataires du Traité, qu'autorise son caractère démocratique.

L'autre atout du Traité, réside dans l'acuité et la pertinence de son régime de vérification, basé sur l'utilisation de technologies modernes : infrasonores, sismiques, radio nucléides, et hydro acoustiques. C'est ainsi qu'ont été détectés les tests effectués dans la Péninsule coréenne, et l'ampleur exceptionnelle de la catastrophe naturelle qui a provoqué l'accident nucléaire de Fukushima en mars 2011.

Ces technologies ont également prouvé leur contribution à la réhabilitation des sites endommagés par des essais nucléaires, comme l'attestent les exercices sur le terrain effectués, notamment, au Kazakhstan. Elles ouvrent des perspectives nouvelles dans le domaine des applications scientifiques et techniques et pour le renforcement des capacités nationales.

Nous encourageons le Secrétariat Technique Provisoire à poursuivre ses efforts d'assistance technique en particulier, la formation de compétences en vue d'une exploitation optimale des données et des produits du régime de vérification du TICE et des autres applications des technologies de vérification du TICE.

Monsieur le Président,

En tant que Partie au Traité de Pelindaba, érigeant l'Afrique en zone exempte d'armes nucléaires, l'Algérie plaide pour l'établissement d'une telle Zone au Moyen Orient, comme mesure de confiance et de promotion de la paix dans cette région particulièrement éprouvée.

Ce faisant, l'Algérie appuie les efforts du Facilitateur de la Conférence sur le Moyen Orient, Jako Laajava, en vue de sa tenue, à Helsinki, avant la fin de l'année 2013, avec la participation de tous les Etats concernés et le soutien actif des garants de la résolution 1995.

L'Algérie dont une partie du territoire subit encore les conséquences d'essais nucléaires passés, plaide pour l'élimination totale des armes nucléaires, une garantie contre les multiples dangers qu'elles recèlent. C'est dans cet esprit que l'Algérie adhère à la Déclaration ministérielle conjointe visant à hâter l'entrée en vigueur du TICE.

Je vous remercie.